



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/48/L.37
3 décembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
Point 39 de l'ordre du jour

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE AUSTRALE

Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Costa Rica, Espagne, Finlande, France, Grèce, Inde, Irlande, Islande, Japon, Madagascar, Malaisie, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Turquie, Zambie et Zimbabwe : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions relatives au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, en particulier la résolution 47/117 du 18 décembre 1992,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général¹ qui rend compte des travaux du Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe et de l'administration du Programme, pour la période allant du 1er septembre 1992 au 31 août 1993,

Notant avec satisfaction que l'application des recommandations formulées à l'issue de l'évaluation du Programme entreprise en 1989 et approuvées par le Comité consultatif s'est poursuivie²,

Consciente de l'assistance très utile que le Programme offre aux peuples d'Afrique du Sud et de Namibie,

Soulignant qu'il est nécessaire de fournir une assistance au peuple d'Afrique du Sud, en particulier dans le domaine de l'enseignement pendant la période de transition,

Pleinement consciente qu'il faut continuer d'offrir à des étudiants d'Afrique du Sud des moyens d'étude et d'orientation dans une vaste gamme de

¹ A/48/524.

² A/45/553, sect. IV.

disciplines professionnelles, culturelles et linguistiques, ainsi que des possibilités de formation professionnelle et technique et des possibilités d'études universitaires et postuniversitaires dans les domaines d'étude prioritaires, autant que possible dans des établissements d'enseignement et de formation sis en Afrique du Sud,

Notant que, pour répondre aux besoins prioritaires des Sud-Africains défavorisés, le Programme continue d'allouer une proportion plus élevée de ses ressources à la création d'établissements en Afrique du Sud, et s'attache surtout à soutenir les établissements noirs existant de longue date et les autres établissements d'enseignement supérieur, en particulier les technikons, grâce à des programmes de formation spécialisée qui garantissent aux diplômés des possibilités de placement,

1. Fait sien le rapport du Secrétaire général sur le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe;

2. Félicite le Secrétaire général et le Comité consultatif du Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe des efforts qu'ils déploient en vue d'adapter le Programme pour qu'il réponde au mieux aux besoins découlant de l'évolution en Afrique du Sud, de favoriser le versement de contributions généreuses au Programme et de renforcer la coopération avec les organismes gouvernementaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux qui fournissent une assistance en matière d'enseignement et une assistance technique à l'Afrique du Sud;

3. Appuie les activités menées dans le cadre du Programme qui visent à répondre aux besoins de l'Afrique du Sud pour ce qui est des ressources humaines, en particulier pendant la période de transition, et qui tendent à :

a) Soutenir les projets exécutés de concert avec les technikons, les universités noires existant de longue date et d'autres universités;

b) Renforcer les capacités institutionnelles, techniques et financières et le processus décisionnel des organisations non gouvernementales, des organisations communautaires et des établissements d'enseignement qui oeuvrent pour répondre aux besoins des Sud-Africains défavorisés;

c) Inciter les établissements d'enseignement, les organisations non gouvernementales et le secteur privé d'Afrique du Sud à conclure des arrangements financiers et à placer les diplômés;

4. Se félicite de l'élargissement des activités d'enseignement et de formation du Programme en Afrique du Sud et de son étroite coopération avec les organisations non gouvernementales, les universités et les technikons d'Afrique du Sud;

5. Demande aux responsables des institutions éducatives non gouvernementales ainsi que des organisations privées et aux particuliers concernés d'aider le Programme en concluant avec lui des arrangements ayant trait notamment à la participation aux coûts et en facilitant le retour et le placement des boursiers qui ont achevé leur formation;

/...

6. Engage les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les associations professionnelles internationales et les particuliers à aider, dans leur domaine d'activité et grâce à leur influence en Afrique du Sud, les diplômés du Programme à trouver un emploi qui leur permette de contribuer utilement, par leur savoir et leur expérience professionnelle, au développement politique, économique et social de l'Afrique du Sud pendant la période de transition et au-delà;

7. Considère que, vu l'évolution de la situation, les activités du Programme devraient être conçues de telle sorte que les engagements pris en ce qui concerne l'aide à apporter aux Sud-Africains défavorisés, du point de vue de l'enseignement et de la formation, puissent être intégralement tenus;

8. Prie le Secrétaire général d'inscrire le Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe parmi les activités visées par la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement;

9. Sait gré à tous ceux qui ont soutenu le Programme en versant des contributions, en fournissant des bourses ou en offrant des places dans leurs établissements d'enseignement;

10. Engage tous les Etats, institutions, organisations et particuliers à apporter au Programme un appui financier ou autre qui lui permette de mener à bien ses activités.
